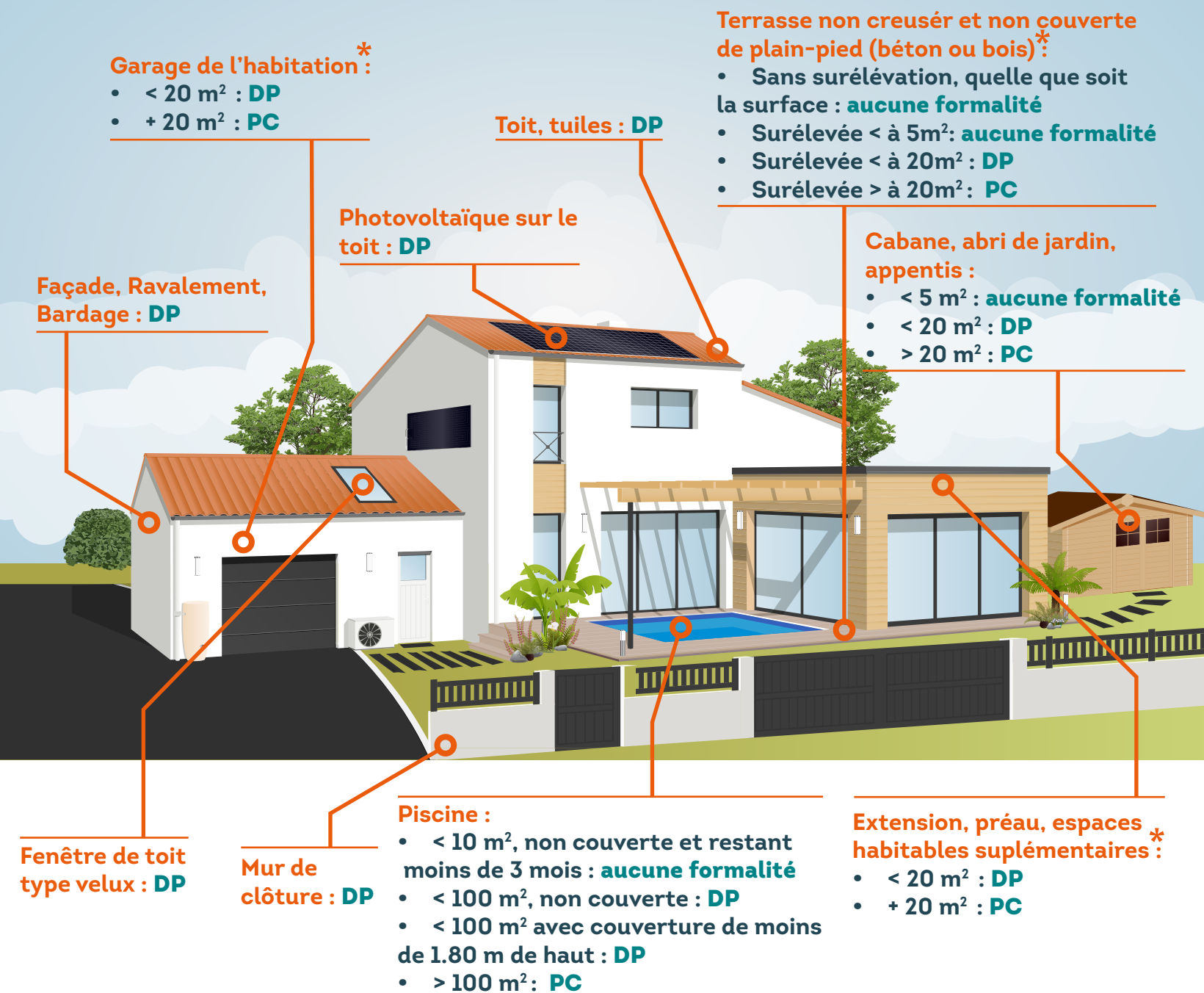


ZOOM SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Il existe différentes demandes de travaux :

- celles soumises à un **Permis de Construire : PC**
- celles soumises à une **Déclaration Préalable : DP**

L'ensemble des formulaires de demandes d'autorisation sont disponibles sur www.servicepublic.fr



* POUR LES TRAVAUX EN EXTENSION DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET SITUÉ EN ZONE URBAINE (ZONE U) :

Le seuil est porté à 40 m² au lieu de 20 m², à condition que cette extension ne porte pas la surface de plancher ou l'emprise au sol totale au delà du seuil fixant l'obligation de recours à l'architecte soit plus de 150 m².

Pour plus d'info :

- www.maugescommunaute.fr
- www.beaupreauenmauges.fr
- www.geoportail-urbanisme.gouv.fr